



Devenir un Bulle d'air®

Bulle d'air®, principal réseau de relayage en France au service du répit des aidants.

Créé par la MSA, la sécurité sociale agricole, il y a plus de 10 ans.

Bulle d'air® en chiffres (2023)



32
départements
couverts



200 000
heures de relayage
environ



1 000
relayeurs Bulle d'air®
environ



1 500
familles
accompagnées

Bulle d'air® : un service d'aide à domicile proposant du relayage aux aidants

Fonctionnement en mode mandataire avec possibilité d'y adjoindre le mode prestataire.

Prestations : relayage des aidants c'est-à-dire prestations auprès d'un proche en perte d'autonomie (PA/PSH) afin de permettre à l'aidant de prendre du temps de répit.

Durée de prestation à minima 3 heures consécutives sans durée maximale.

Remplacement uniquement de l'aidant avec continuité des services déjà en place.

Des partenariats locaux et nationaux permettant de réduire le reste à charge des familles et d'aider financièrement le service à s'implanter.

Devenir un service labellisé Bulle d'air® c'est facile !

Prérequis : être une structure de l'Économie sociale et solidaire (ESS) désireuse de s'inscrire dans une démarche de co-portage avec sa MSA locale.

Prenez contact avec les équipes de Bulle d'air national sur contact@repit-bulledair.fr afin d'être mis en relation avec la MSA locale.

Contact Bulle d'air® national : Ludovic Desseaux, chargé de développement et partenariats au **06 82 28 11 89**

**Une marque déposée et un
label de qualité dont la MSA est
le garant**

Le référentiel qualité s'articule sur 4 axes :

Un service ancré sur son territoire et accessible.

Un service de répit à domicile souple et évolutif.

Un service intégré au dispositif de pilotage et d'animation national Bulle d'air®.

Un accompagnement adapté et sécurisé.

**DÉCOUVREZ BULLE D'AIR® EN IMAGES AVEC CHARLOTTE,
VÉRONICA, ALÉXIS, DENISE, SYLVAIN OU CATHERINE !**



repit-bulledair.fr

Un service proposé par :



L'essentiel & plus encore